

Assemblée Générale de la FEDERATION INTERNATIONALE FELINE – FIFE du 26 au 30 mai 2014 à Riga, Lettonie



L'Assemblée Générale 2014 de la FEDERATION INTERNATIONALE FELINE – FIFE eut lieu cette fois à Riga, en Lettonie.

Avec 33 membres présents et 3 membres qui s'étaient fait représenter, le total des voix était donc de 36.

La FFH y fut représentée par Alfred Wittich comme délégué et Denise Brügger comme conseillère. Le membre Croate accorda sa confiance à la FFH pour le représenter à cette assemblée générale.

Dieter Filler participa aux différentes séances comme président de la Commission des Juges et Standards et Alfred Wittich comme membre de la Commission des Expositions.



Programme

Lundi, 26 mai 2014	Séances à huis-clos du comité et des commissions
Mardi, 27 mai 2014	Le matin, séance à huis-clos de toutes les commissions. L'après-midi, séance ouverte en commun des Commissions des Juges & Standards, du LO, des Expositions, de la santé et du bien-être des chats.
Mercredi, 28 mai 2014	Continuation de la séance ouverte des commissions.
Toutes les propositions furent discutées au cours de ces séances et votées en commission. Les résultats étaient uniquement destinés à servir de recommandations à l'Assemblée Générale.	
Jeudi, 29 mai 2014	ASSEMBLEE GENERALE
Vendredi, 30 mai 2014	ASSEMBLEE GENERALE
Samedi, 31 mai 2014	Séminaire des Juges FIFE



Résumé des décisions qui entreront en vigueur le 01.01.2015 et des élections qui entrent en vigueur immédiatement.

L'AG fut conduite par la présidente de la FIFe, Annette Sjödin. Le vice-président, Dietmar Sagurski, s'occupa du scrutin.

Décharge fut donnée au comité par 34 voix et au trésorier par 35 voix.
Puis les différentes commissions présentèrent leur rapport.

Les personnes suivantes ont été élues pour les 3 prochaines années :

Vice-secrétaire	Dorte Kaae	(DK)
Vice-Trésorier	Karl Preiss	(NO)
Commission pour la santé et le bien-être du chat :	Carin Sahlberg	(FI)
	Marek Chadaj	(PL)
	Jurgita Gustaitiene	(LT)
Nouvelles taxes de juge	€ 100	
Autres taxes / Indemnités		inchangées
Indemnité mensuelle du Secrétaire Général	€1,400	inchangée

Budget

Le budget présenté pour l'année 2015 fut accepté.

Due à la résiliation du patronage de FELIS POLOGNIA (PL), **SKID "Sultan"** (Turquie) n'est plus membre sous patronage de la FIFe.

Sabra-Cat (Israel) est un nouveau membre complet de la FIFe.

Propositions adoptées concernant les statuts de la FIFe:

Comité Art. 4.7 - Cette proposition du Comité est seulement un éclaircissement et une correction.

Propositions adoptées concernant le Règlement intérieur de la FIFe :

Comité Art. 4.7 - Les propositions doivent être envoyées au Secrétaire Général en un format "électronique" éditable. Celui-ci les rassemble pour l'ordre du jour.

Mundikat (NL) Art.4.14 - Les scrutateurs peuvent être élus parmi tous les membres physiques d'une fédération FIFe présents à l'Assemblée Générale.

Comité - Le Comité de la FIFe peut permettre à d'autres organisations d'utiliser le master code EMS (code de description des races), comme également d'y apporter des modifications.

Propositions adoptées concernant les Standards et la liste EMS :

ZRK Un dessin tabby qui ne peut pas être défini de façon indiscutable est désigné par le code EMS 21 (même pour le NEM / SNO / SIA/ BAL/SYS/SYL).
Excepté le DSP/PEB 81/82/83, BEN et BML

KGW - Partie générale des Standards – Tableau des fautes
Disqualification pour les chats ayant une dépression, une protubérance ou une fissure anormale dans le crâne.

Propositions adoptées concernant le Règlement d'Élevage et Enregistrement :

ANFI (IT) Le Thai THA est reconnu provisoirement.



NRR (NO) Le Selkirk Rex SRL/SRS est reconnu provisoirement.

FAF-FR (RO) Le Singapura SIN sera reconnu définitivement à partir du 1er octobre 2014.

UFU (UA) Le dessin "ticked tabby" 25 est reconnu comme nouvelle variété du British BRI (03 inclus).

CSCH (CZ) Art.4.5 -5 Ajout :
Les informations sur les trisaïeux doivent comprendre au moins:
- noms et titres
- race/couleur/dessin en code EMS
Les numéros originaux d'enregistrement complets, y compris l'identité de l'organisation qui a fait les enregistrements, devraient, si possible, être ajoutés.
Art. 6.4 Les chats à poil long qui descendent de la race BRI seront désignés par le code EMS BLH non*

Felis Danica (DK) Lors d'un transfert d'un membre FIFe à un autre, les déclarations de transfert pour les chats qui sont exportés n'ont plus besoin d'être délivrés.

ZRK Un remaniement de la manière de procéder pour la reconnaissance de nouvelles races et de nouvelles variétés a été accepté.
Vous pourrez en lire les détails dans le Règlement d'élevage de la FIFe qui sera valable à partir du 1er janvier 2015.

Art.6.6 (DSP) et 6.17 (PEB) tabby, silver et golden
Pour les variétés tabby nues des DSP/PEB, le code EMS 21 doit toujours être utilisé, quel que soit le génotype.
Pour les variétés tabby non-nues (81/82/83), les codes EMS 11, 12 ou 22-25 doivent être utilisés.
Pour les variétés non-nues (81/82/83), les silver et golden doivent être enregistrés.

Propositions acceptées concernant le Règlement des Juges :

ZFDS (SI) Art. 2.1.15 Toutes les races entièrement reconnues dans les catégories concernées doivent avoir été vues par l'élève-juge (sauf ACS)

en cat.II, GRX, KBS et SOK en cat.III et SYL en cat IV). Il est vivement recommandé d'examiner également les races reconnues provisoirement.

FFH	(CH)	Art.2.1.10	Les chats vus par l'élève-juge exclusivement lors du BIS ne doivent pas être ajoutés sur le certificat de l'élève-juge du juge instructeur.
RSK		Art.2.2.3	Toute participation à un séminaire obligatoire vaut le jugement de 50 chats et n'est reconnu qu'une seule fois pour chaque élève-juge dans sa première catégorie. Les juges, qu'ils soient élèves-juges dans d'autres catégories ou non, ne peuvent utiliser leurs participations à des séminaires obligatoires que comme confirmation de leur activité.
		Art.2.3.6	Il doit y avoir au moins 45 chats dans la catégorie dans laquelle l'examen est passé. L'examen théorique peut également être passé pendant un séminaire obligatoire pour élèves-juges (voir art. 2.2.3) ou au cours d'un séminaire FIFe pour les juges (voir art. 2.2.1) chez deux membres de la Commission des Juges & Standards. Au maximum 6 candidats peuvent participer en même temps à de telles "séances" d'examen théorique. Les deux membres RKS doivent superviser les séances et sont responsables des corrections des résultats écrits et de leur envoi au Secrétaire Général.
		Art.3.3	Suppression de la note b : La présence à un séminaire obligatoire pour élèves-juges, comme présenté dans l'art. 2.2.3, sera validée une fois tous les 9 ans (3 périodes de 3 ans).
AK		Art.2.1.10	Les élèves-juges ont eux-mêmes la responsabilité d'avoir la version la plus récente du certificat d'élève-juge standardisé à disposition.
		Art.2.3.13 et 4.2.5	Les juges probatoires ont eux-mêmes la responsabilité d'avoir la version la plus récente du certificat de juge probatoire standardisé à disposition.

Propositions acceptées concernant le Règlement des expositions :

NFFe	(BU)		La condition d'exception selon l'art.1.8.g est prolongée jusqu'au 31.12.2018 pour ce membre.
Kynjakettir	(IS)		Les cat. I+II ainsi que les cat. III + IV peuvent être réunies pour le Best in Show.
Aristocat	(LI)	Art.6.1.3	Membres FIFe non-européens : Un juge instructeur ou examinateur ne devrait pas avoir à juger plus de - 90 chats pendant une exposition de 2 jours - 45 chats pendant une exposition d'un jour.
FFM	(MX)	Annexe 6	Tous les certificats peuvent être délivrés dans un seul pays : 3 CACIB/CAPIB par 3 juges différents 6 CAGCIB/CAGPIB par 4 juges différents

		9 CACS/CAPS	par 5 juges différents
CPF	(PT)	5 CACIB/CAPIB dans un pays	par 3 juges différents
SVERAK	(SE)	Le Winner Show scandinave ne peut avoir lieu dorénavant qu'en Finlande	
	Art.4.9.3	Il ne peut y avoir au maximum que deux World Winner ou Scandinavian Winner pour le chat de maison, un HCS et un HCL.	
AK	Art.1.10	Dans le flyer de l'exposition, comme dans le catalogue, le juge doit être mentionné avec le pays où il a son domicile (code ISO).	
	Art.2.13	Avec l'inscription de chats à des expositions à l'étranger, le propriétaire doit envoyer une copie du formulaire d'inscription au membre FIFe ou au club affilié dont il est membre, ceci en conformité avec les instructions du club membre FIFe.	
	Art.4.9.5	Les BIS de race ne doivent plus être annoncés au moins 2 semaines avant la date de l'exposition.	
	Art.6.7.3	Cet article concernant les appareils électroniques est supprimé.	
	Art.4.9.4	Suite au nouveau classement des catégories qui entrera en vigueur le 01.01.2016, des BIS de race pourront avoir lieu dans les 4 catégories.	
	Art.4.9.7	Si un juge dans une catégorie n'est pas qualifié pour juger toutes les races de chat présentes au BIS, il ne doit pas participer à ce vote.	

Vanja Knez (SI) et Kvetoslava Mahelkova (CZ), autrefois membres de la KGW, ont été nommées juges d'honneur de la FIFe en raison des services rendus.

Malheureusement, deux propositions de la FFH, l'une concernant le règlement de nouveaux types d'exposition et l'autre le déplacement, dans le tableau des fautes disqualificatoires et générales, de "pas de certificat" à "pas d'excellent" en cas de narines étroites et respiration difficile, n'ont pas obtenu la majorité des voix.

La prochaine Assemblée Générale (2015) aura lieu à Monte Gordo, au Portugal.

Fin de l'assemblée à 20.00 h.

Le samedi soir, en bouquet final, eut lieu le traditionnel banquet au cours duquel on put surtout se divertir avec des sessions photographiques très amusantes.

Alfred Wittich Soojarit
président de la FFH

Voir les photos sur mon album web Picasa :

https://picasaweb.google.com/103851264679434241001/2014FIFeGVRiga?authkey=Gv1sRgCO_Bjs_v8NqzqwE#